

En Irlande, un évêque pour l'ordination d'hommes mariés

Author : Vini Ganimara

Categories : [Episcopats locaux](#)

Date : 15 septembre 2011

Le droit canon stipule qu'un évêque arrivé à son soixante-quinzième anniversaire doit présenter sa démission au Pape – lequel l'accepte ou "joue les prolongations". Mais rien ne précise dans le droit canon qu'un évêque à la retraite doive garder le silence. Parfois c'est très bien, parfois c'est une catastrophe... Ainsi en va-t-il pour l'évêque émérite de Derry en Irlande, Mgr Edward Daly qui, après être demeuré muet pendant tout son épiscopat sur le "mariage des prêtres" (comme on dit dans les gazettes, qui ne semblent ne pas comprendre la fondamentale différence entre mariage des prêtres, sacramentellement impossible, et ordination d'hommes mariés), semble vouloir rattraper le temps perdu. Il a déclaré le 13 septembre à la radio-télévision d'État irlandaise :

« Je pense désormais que le célibat des prêtres est préjudiciable à l'Église et je pense désormais que nous devons étudier cette question de manière approfondie, arrivé où nous en sommes, et de toute urgence. »

Si l'évêque émérite pense que l'autorisation d'ordonner prêtres des hommes mariés remplira les séminaires irlandais, il s'abuse et il abuse ses auditeurs. L'évêque est sûr que d'autres personnes dans l'Église pensent la même chose que lui. Cela ne fait aucun doute. Hélas. Mais qu'il se renseigne donc auprès de ses "confrères" protestants, réformés et anglicans pour voir si, des fois, le mariage des pasteurs fait exploser le nombre de leurs vocations!...